



Département de l'Ain

AVIS DU MAIRE

Fixant les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU au public

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R. 104-33, L.153-45 et L.153-47.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 24/02/2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 octobre 2024 concernant l'abandon du projet de réalisation de la voie douce sur la parcelle AE 124 ;

Vu l'arrêté du Maire n° 03-02-2025 de mise en œuvre de la modification simplifiée en date du 19 mars 2025 ;

Vu l'arrêté du Maire n° A 03-03-2025 en date du 27/03/2025 portant annulation de l'arrêté n° A03-02-2025 décidant la modification simplifiée du plan local d'urbanisme,

Vu le dossier notifié le 24/03/2025 aux personnes publiques associées,

Vu l'avis favorable de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) en date du 06/06/2025,

Monsieur le Maire informe qu'une mise à disposition du public relative au projet de modification simplifiée n°1 du "Plan Local d'Urbanisme"(PLU) de Chazey-Bons sera ouverte du 01/08/2025 inclus au lundi 01/09/2025 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de CHAZEY-BONS.

Ce projet de modification simplifiée n°1 porte sur l'abandon de l'emplacement réservé n°3 (parcelle AE 124).

Le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU et l'exposé de ses motifs (consultables sur le site Internet de la commune de Chazey-Bons : www.chazey-bons.fr, et l'application ILLIWAP) seront mis à disposition du public comme suit au secrétariat de la mairie de Chazey-Bons - 1 place de l'Ancienne Gare - 01300 CHAZEY-BONS,

**le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00.**

Des registres permettant au public de consigner ses observations seront ouverts au secrétariat de la mairie de Chazey-Bons aux horaires d'ouverture.

Cet avis sera affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie de CHAZEY-BONS au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

Cet avis fera l'objet d'un affichage en mairie de CHAZEY-BONS durant un mois.

A Chazey-Bons le, 21 juillet 2025.

Le Maire,
Philip LALLEMENT.

